



SMIRTOM
DU VEXIN

La beuille
du **TRI**

N°12 - PRINTEMPS-ÉTÉ 2005

JOURNAL D'INFORMATION
SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ÉDITÉ PAR LE SMIRTOM DU VEXIN

Depuis le 1^{er} avril, l'équipe renouvelée du SMIRTOM du Vexin s'est installée définitivement dans les nouveaux bureaux situés sur le centre de tri de Vigny.



Yves de KERVEGUEN

Cette nouvelle équipe, placée sous la supervision de M. Lavigogne, a pour mission d'une part, de mieux apprécier la qualité de la collecte sélective effectuée par les équipes de SEPUR, et d'autre part, de contrôler la qualité des produits triés par ONYX-CGECF avant leur livraison aux industries du recyclage.

L'efficacité du tri concernant les poubelles destinées à la collecte des emballages sera régulièrement vérifiée.

Les conseillers du SMIRTOM procéderont à un contrôle des bacs sélectifs chez les habitants afin de s'assurer de la bonne qualité du tri.

Ces actions de contrôle seront complétées par des interventions ponctuelles de communication.

J'attire par ailleurs votre attention sur un problème important. Le personnel qui exécute manuellement toutes les opérations du tri, doit impérativement travailler dans **des conditions optimales de sécurité**.

Faisons un geste pour la planète en triant nos déchets mais ne mettons pas en danger la santé et la sécurité du personnel du tri.

La nouvelle équipe du SMIRTOM du Vexin et moi-même comptons sur votre bienveillance et remercions par avance tous les acteurs du tri et du recyclage des déchets.

Yves de KERVEGUEN,
Président du SMIRTOM du Vexin

Vous avez une question, un doute, n'hésitez-pas !

Pour tout renseignement au sujet du tri sélectif, vous pouvez désormais nous contacter au

01 34 66 18 40

(n° de fax : 01 34 66 13 79)

ou nous écrire par e-mail à cette adresse :

smirtom@smirtomduvexin.net

Pour toute réclamation, vous pouvez appeler le **01 30 39 28 10** ou envoyer un fax au **01 30 39 22 05**



L'équipe du SMIRTOM du Vexin 2005

Sommaire

- ▶ Edito - Actualités p. 1
- ▶ Les acteurs du recyclage : une chaîne de solidarité indissociable p. 2
- ▶ Le bac jaune : des erreurs à ne pas commettre p. 3
- ▶ Les déchetteries : un outil indispensable pour tous p. 4

Les acteurs du recyclage :

une chaîne de solidarité indissociable

Le nouveau centre de tri de Vigny fonctionne depuis maintenant 6 mois, et c'est grâce à vous, les premiers trieurs, que nos emballages pourront être valorisés en entrant dans le processus du recyclage.



Un premier tri : celui de l'habitant

Ce processus de recyclage ne peut fonctionner que s'il existe une **chaîne de solidarité** entre habitants, collecteurs, trieurs et repreneurs.



La transformation assurée par une filière de reprise*

* (ici une usine de recyclage de bouteilles plastique)



La collecte



Un deuxième tri en cabine...

Derrière cette organisation, il y a des hommes et des femmes à votre service. Il est important de ne pas mettre en danger leur santé et leur sécurité. Pour cela, chaque habitant se doit de respecter les consignes du tri.

Donc, dans les bacs jaunes et bleus, **IL NE FAUT PAS** mettre du verre **IL NE FAUT PAS** déposer d'objets acérés ou pointus (clous, lames,...) ou d'objets souillés ou contaminés (seringues, déchets médicaux,...)

De manière générale, tout objet susceptible d'être dangereux pour les trieurs est à éviter absolument.





Le bac jaune : des erreurs à ne pas commettre

La poubelle jaune est exclusivement réservée aux EMBALLAGES.

Le bac jaune est encore l'objet de nombreuses erreurs de tri de la part des habitants. Aussi, il est utile de rappeler les confusions les plus fréquentes concernant le tri des emballages, et qu'il est impératif d'éviter.

► Dans la poubelle jaune, **ON NE DOIT PAS METTRE :**

- des objets métalliques autres que ceux indiqués dans les consignes du tri (boîtes de conserve, canettes,...) ; par conséquent les poêles, les casseroles, les cintres, ... n'ont pas leur place dans ce bac.
- les objets imbriqués (par exemple : une bouteille plastique dans une boîte de conserve, une brique de lait dans une cartonnette, etc... **rendent impossible le tri par le personnel**),
- les barquettes plastiques en contact alimentaire direct (viennoiseries, charcuteries, pots de crème fraîche, de yaourts, ...),
- les pots de fleurs en plastique,
- les journaux-magazines, qui doivent aller dans le bac bleu,
- les bouteilles ou contenants en verre qui doivent être mis dans le bac vert.

NON !



Les plaques minéralogiques, les poêles, les casseroles, les cintres... ne doivent surtout pas être déposés dans le bac jaune !

NON !

Pas d'objets imbriqués
(comme ici cette brique de lait et cette bouteille en plastique dans un carton)

Pas de pots de fleurs en plastique ni de barquettes ayant été en contact avec les aliments.

En résumé, sachez qu'actuellement 15% d'erreurs de tri relèvent de cette poubelle jaune. C'est encore trop.

Le coût de ces erreurs est pénalisant :

- pour le **personnel** du centre de tri (gestes supplémentaires inutiles)
- pour les **collectivités** (dépenses accrues en raison du double traitement réservé à ces déchets triés puis incinérés, donc double coût des erreurs de tri).
- pour **l'utilisateur** qui paie ces dépenses supplémentaires dues aux négligences.

Evitons donc ces erreurs ou négligences et restons mobilisés pour que notre geste de tri soit positif et utile et non pas inefficace voire dangereux.

Les déchetteries : un outil indispensable pour tous

Un nouvel exploitant

► Fin mai, l'ensemble des déchetteries gérées par le SMIRTOM du Vexin a **changé d'exploitant** :

C'est en effet la société ONYX-CGECF qui exploite désormais les cinq déchetteries du SMIRTOM, celles de Vigny, Marines, Magny-en-Vexin, Epône et Gargenville.

Horaires et accès

Les horaires et conditions d'accès à la déchetterie à laquelle est rattachée votre commune demeurent cependant inchangés.

► Renseignez-vous directement dans votre déchetterie ou en nous téléphonant.



Notre conseil

Si vous ne pouvez mettre vos grands cartons dans vos poubelles ménagères, emmenez-les en

déchetterie : l'accès est gratuit pour les particuliers.

Les cartons bruns de grande taille, de plus en plus nombreux à l'arrivée des bennes, posent un problème majeur au centre de tri : en effet, les grands cartons n'arrivent pas à passer dans la chaîne de tri et la trémie d'alimentation de la presse à balles. Ils bloquent le bon fonctionnement de cette chaîne. Evitez donc de les mettre dans la poubelle jaune.

INFORMATION PRATIQUE :

Encombrants

Nous vous rappelons que le volume d'encombrants collecté lors du ramassage en porte à porte est limité à **1m³** par habitation. Vous pouvez également les déposer en déchetterie à raison d'1m³ par semaine et par habitation.

En cas d'excédent, que faire ?

3 solutions s'offrent à vous :

→ apporter ces encombrants en déchetterie en plusieurs fois et répartis sur plusieurs semaines.

→ effectuer un apport exceptionnel en déchetterie le mercredi après avoir demandé une autorisation spéciale auprès du SMIRTOM.

→ louer une benne de 8 m³ auprès de la société SEPUR pour un coût de 140 euros HT (prix comprenant le transport, la pose de la benne, le traitement des déchets étant pris en charge par le SMIRTOM). Valable uniquement pour les encombrants (hors déchets verts, gravats, ...). La benne est déposée le vendredi soir et récupérée le lundi dans la journée.



L'équipe du SMIRTOM était présente le dimanche 5 juin au Parc de Villarceaux pour la fête des 10 ans du Parc naturel régional du Vexin, pour communiquer sur le tri sélectif.

Si vous avez des questions, des hésitations, n'hésitez pas à contacter le SMIRTOM au 01 34 66 18 40. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

La beuille
du TRI



SMIRTOM du Vexin,
9 chemin de Vernon - 95450 VIGNY
Tél. : 01 34 66 18 40
Fax : 01 34 66 13 79

e-mail : smirtom@smirtomduvexin.net

